

## Le rôle du Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte

Pour pallier à ces menaces et préserver l'équilibre du bassin versant, le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte a réalisé un inventaire des zones humides sur le lit majeur de l'Yères. De plus, il participe à la mise en place d'actions de préservation sur le site Natura 2000 « L'Yères ».

A ce titre, lorsque cela se justifie, il propose aux propriétaires de parcelles humides la mise en place de contrats Natura 2000 sur cinq ans, afin de bénéficier d'aides techniques et financières à la restauration de ces zones.

**Une espèce protégée unique en Haute-Normandie perdure grâce au maintien de ces zones : il s'agit de l'Aconit pyramidal.**

Ces mesures concernent notamment :

- L'abattage des peupliers (à but non productif),
- Fauche tous les deux à cinq ans et exportation des produits fauchés,
- Passage des engins privilégié en période sèche pour ne pas dégrader le sol,
- En cas de pâturage, limite de chargement,
- Création de zones refuges autour des ruisseaux et en lisière de bois.

**En tant que propriétaire, si vous souhaitez participer à la préservation des mégaphorbiaies et mettre en pratique une gestion adaptée à la qualité de ces parcelles, vous pouvez contacter le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères en renvoyant le coupon-réponse ci-joint.**

Contact :

Syndicat Intercommunal  
du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte  
52, rue de la Libération – 76910 – CRIEL-SUR-MER  
Tél : 02 35 50 61 24 – Fax : 02 35 50 63 45  
Site internet : [www.sibv-yeres-cote.fr](http://www.sibv-yeres-cote.fr)



## Les mégaphorbiaies

### Particularités des mégaphorbiaies

La présence d'eau n'y est que temporaire. Composées de plantes herbacées hautes (jusqu'à deux mètres, deux mètres cinquante) hygrophiles (qui aiment l'eau), elles représentent un milieu transitoire en cours de fermeture, entre la prairie humide et la forêt alluviale. Le sol, parfois tourbeux, y est saturé en eau au moins une partie de l'année (parfois seulement les années pluvieuses). Elles se situent en fond de vallée et sont directement connectées aux nappes et au cours d'eau.



Photos : Mégaphorbiaie et Aconit pyramidal à Villers-sous-Foucarmont (SIBVYC – 2009)

## Les fonctions reconnues des zones humides

### Autoépuration de l'eau

Situées dans des zones transitoires, souvent de petite taille sur le bassin versant de l'Yères, les mégaphorbiaies constituent de réelles « zones tampons » vis-à-vis du cours d'eau. Elles recueillent en général les eaux de ruissellement des versants situés à l'amont. Elles sont également alimentées par de nombreuses sources qui jalonnent le cours d'eau sur toute sa longueur. Grâce à la végétation permanente présente sur ces milieux, dont le réseau racinaire est dense, l'infiltration de l'eau et le dépôt ou l'absorption des particules susceptibles de détériorer la qualité de l'eau, sont assurés efficacement et participent au bon état de la rivière et des nappes.

### Lutte contre les phénomènes de sécheresse et d'inondation

Les zones humides situées au bord des cours d'eau permettent de réguler le débit du cours d'eau : elles stockent l'eau en période pluvieuse et la restituent en période plus sèche. Directement connectées aux nappes et au cours d'eau, il est important de ne pas négliger l'impact de la gestion de ces zones sur la qualité de l'eau.

### Réserve de biodiversité

Les mégaphorbiaies se situant sur le lit majeur de l'Yères, sont souvent associées à la présence voisine de forêts alluviales. Elles abritent de nombreuses espèces végétales et animales remarquables (oiseaux, insectes), parfois rares en Haute-Normandie, dont le cycle de vie dépend de la présence de ces milieux, et des espèces qui s'y implantent naturellement.

## Quelle gestion pour le maintien des mégaphorbiaies ?

Ce type de zone humide caractérise un milieu souvent abandonné. Il nécessite le contrôle du développement d'espèces arborescentes qui empêcheraient aux plantes herbacées d'accéder à la lumière.

De ce fait, il est utile et favorable de maintenir la gestion de ces zones qui abritent de nombreuses espèces remarquables, de façon à éviter leur fermeture. Elles font partie de la richesse du lit majeur de l'Yères.

Cependant, il existe aujourd'hui localement deux enjeux principaux qui menacent la pérennité des mégaphorbiaies :

1. La **plantation de peupliers**,
2. L'**abandon** des pratiques de gestion :
  - Les mégaphorbiaies, constituées de plantes telles que les roseaux, les reines des prés, se développent lorsqu'une prairie n'est plus gérée de façon agricole, ni fauchée ni pâturée. Elles se trouvent souvent le long de petits ruisseaux ou dans des parcelles tourbeuses difficilement accessibles par les machines ou les animaux.
  - Afin de conserver leur caractère exceptionnel, il est nécessaire d'y assurer un entretien minimal pour éviter l'embroussaillage. Cependant, une fauche trop souvent répétée nuirait au maintien et au développement de certaines espèces.